



L'OFFICE DE TOURISME PAYS BASQUE (EPIC)

RECRUTE

Un DIRECTEUR (F/H)

Rattachement hiérarchique : Président de l'Office de Tourisme Pays Basque.

LE CONTEXTE

La Communauté d'Agglomération Pays Basque, issue de la fusion de dix structures intercommunales, a été créée le 1^{er} janvier 2017.

Composée de 158 communes pour une population de 300 000 habitants, elle constitue l'un des EPCI le plus important de France.

Conformément aux prescriptions de la loi NOTRe, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a inscrit dans ses statuts la nouvelle compétence obligatoire « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».

À ce titre, elle a décidé de créer un office de tourisme regroupant sept offices communautaires issus des anciens EPCI et un office de tourisme communal, une structure qui sera opérationnelle au 1^{er} octobre 2018.

Cet office de tourisme, créé par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque du 14 avril dernier, sera géré sous la forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

Cinq communes du Pays Basque (Anglet, Biarritz, Bidart, Cambo-les-Bains et Hendaye) ont, cependant, souhaité conserver en application de la « Loi Montagne » du 26 décembre 2016 la compétence tourisme et leur office de tourisme à compétence communale.

La commune de Bayonne a transféré la compétence tourisme à la Communauté d'Agglomération Pays Basque en conservant un office de tourisme communautaire à compétence communale selon l'article 68 dérogatoire de la loi NOTRe.

Ainsi, la zone de compétence de l'Office de Tourisme Pays Basque couvrira 152 communes composant la Communauté d'Agglomération.

LA GOUVERNANCE DE L'OFFICE DE TOURISME PAYS BASQUE

Le comité de direction de l'Office de Tourisme Pays Basque se compose de 3 collèges :

- Le collège des élus : 25 membres titulaires et de 15 membres suppléants ordonnés,
 - Le collège des socioprofessionnels : 12 membres titulaires et 12 membres suppléants associés,
 - Le collège des personnalités qualifiées : 8 membres avec pouvoir,
- soit 45 membres.

Le Président est Daniel OLCOMENDY, Conseiller délégué en charge du Tourisme, Nature et Patrimoine à la Communauté d'Agglomération Pays Basque et Maire d'Ostabat.

LES MISSIONS DE L'OFFICE DE TOURISME PAYS BASQUE

Conformément à l'article L.133-3 du code du tourisme, l'Office de Tourisme Pays Basque est chargé de :

- L'accueil touristique,
- L'information touristique,
- La promotion touristique du territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque,
- La coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local.

Par ailleurs, l'Office de Tourisme Pays Basque a également pour missions :

- L'accompagnement des hébergeurs dans leur démarche de classement et classement des meublés de tourisme ;
- La formation, le conseil et l'accompagnement des prestataires touristiques ;
- La gestion et la vente de produits boutique ;
- Les visites guidées ;
- La gestion d'équipements touristiques reconnus d'intérêt communautaires ;
- La gestion de la billetterie ;
- La régie publicitaire ;
- L'observation touristique ;
- Le conseil et l'accompagnement dans le développement de projets touristiques ;
- La commercialisation ;
- La gestion et l'animation de la taxe de séjour.

LES EQUIPES et LA TERRITORIALISATION

Une équipe composée de 65 personnes organisée, à ce jour, sur 19 bureaux d'accueil touristiques, répartis sur l'ensemble du territoire de compétence de l'Office de Tourisme Pays Basque et issus de la structuration antérieure, de sept offices de tourisme communautaires.

L'organisation « métier » et territoriale sera une des premières missions du directeur (H/F).

LA POLITIQUE PUBLIQUE TOURISME DE LA COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION PAYS BASQUE

La Communauté d'Agglomération Pays Basque a initié une réflexion sur le projet de territoire. L'Office de Tourisme Pays Basque devra participer à la réflexion de la définition de la politique touristique publique de son territoire et contribuer à sa mise en œuvre.

La situation géographique du Pays Basque et son histoire font qu'un des enjeux spécifiques de sa politique touristique est celui de la stratégie transfrontalière qui reste à déterminer et à mettre en œuvre.

LE POSTE DE DIRECTEUR (H/F)

MISSIONS / ACTIVITES

À la tête d'une équipe d'environ 65 personnes et placé(e) sous la responsabilité du (de la) Président(e) de l'Office de Tourisme, le Directeur (H/F) se verra confier les missions suivantes :

- Participer à la définition de la stratégie touristique du territoire en collaboration étroite avec les élus et les socio-professionnels du territoire,
- Créer une dynamique de partenariat entre tous les acteurs touristiques du territoire,

- Mettre en œuvre la convention d'objectifs et de moyens signée avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque,
- Déployer les actions en adéquation avec les orientations politiques définies par la Communauté d'Agglomération Pays Basque et s'assurer de leur efficacité,
- Organiser la promotion du territoire en concertation avec les acteurs locaux publics et privés, en cohérence avec la stratégie globale de communication et de marketing territorial de la Communauté d'Agglomération Pays Basque,
- Mettre en œuvre la politique d'accueil des touristes,
- Assurer la gestion et l'animation de la taxe de séjour,

- Organiser et manager l'office de tourisme, encadrer et animer l'équipe,
- Préparer et exécuter les délibérations du Comité directeur de l'EPIC,
- Élaborer, exécuter et suivre les budgets de fonctionnement et d'investissement de la structure ainsi que monter et suivre des dossiers de financement et de recherche de subventions,
- Assurer la gestion comptable, administrative et ressources humaines de l'EPIC,
- Participer à la rédaction du schéma de mutualisation rédigé entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque et les deux offices de tourisme communautaires du territoire et le mettre en œuvre.

PROFIL RECHERCHE

- Etudes supérieures (Bac + 4 minimum).
- Expérience confirmée de direction générale d'une structure touristique institutionnelle ou d'un équipement touristique d'envergure ou d'une entreprise touristique.
- Solide connaissance des milieux professionnels du tourisme et du fonctionnement des collectivités territoriales.
- Connaissance du territoire appréciée.
- Qualités managériales et capacités d'animation d'équipe.
- Capacité à animer un réseau d'acteurs, à proposer et déployer des stratégies innovantes.
- Maîtrise des procédures contractuelles, marchés publics et instruction comptable M4.
- Maîtrise de l'anglais et de l'espagnol.
- Disponibilité la plus rapide possible souhaitée.

CARACTERISTIQUES DU POSTE tels que définies par le Code du Tourisme dans les articles R.133-11 et suivants

- CDD de 3 ans renouvelable conformément aux statuts d'un directeur d'un EPIC.
- Poste basé dans l'un des sept sièges sociaux des anciens Offices de Tourisme Communautaires.
- Amplitudes horaires et nombreux déplacements.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser par courrier ou courriel à :

M(me) le (la) Président(e) de l'Office de Tourisme Pays Basque - Service GEC - 15 avenue Foch - CS 88507 – 64185 BAYONNE Cedex

ou

recrutement@communaute-paysbasque.fr

au plus tard le jeudi 5 juillet 2018.

Si le Président, après analyse des candidatures, confirme l'organisation d'entretiens individuels, ceux-ci se dérouleront le mardi 31 juillet 2018 au siège de l'Office de Tourisme Pays Basque à la Communauté d'Agglomération Pays Basque au 15 avenue Foch à Bayonne (64100).